



[Signature]

Vie citoyenne, culturelle et sportive
Action culturelle

Décision n° 2021-144

Objet : Contrat d'engagement entre la ville de Sceaux et le prestataire en charge de l'animation musicale de la Fête de l'été 2021

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que, dans le cadre de l'édition de 2021 de la Fête de l'été, la ville de Sceaux souhaite organiser le samedi 3 juillet une animation musicale déambulatoire d'une fanfare,

Vu le projet de contrat de la société « ENZO PRODUCTIONS »,

Considérant que la société « ENZO PRODUCTIONS » répond aux besoins exprimés par la ville de Sceaux,

DECIDE de signer le contrat avec la société « ENZO PRODUCTIONS » pour un montant de 2 690 € HT, soit 2 837,95 € TTC.

PRECISE que les dépenses mentionnées dans les contrats seront inscrites au budget de la Ville.

Fait à Sceaux, le 29 juin 2021



[Signature of Philippe Laurent]
Philippe LAURENT